

s'il ne suivit pas toujours ses conseils, il les reçut toujours du moins avec respect et ne manqua jamais l'occasion de témoigner son dévouement et sa reconnaissance à celui qui l'avait tiré de l'obscurité pour l'élever aux plus hautes positions de son pays.

Un refroidissement eut lieu cependant entre Mgr. Plessis et son protégé, lorsque s'éleva la question du choix d'une carrière. Il n'y a pas de doute que le bon évêque avait caressé l'idée que cet enfant, dont les talents lui inspiraient tant d'admiration et d'espérance, serait, un jour, une des lumières de l'église du Canada, son successeur, peut-être, et le continuateur de ses grandes œuvres. Il ne put renoncer à ce beau rêve de bonne grâce et vit avec chagrin la résistance de Vallières qui mécontent, lui aussi, s'évada, un jour, du collège avec un ami qui fut plus tard le Rév. M. Dufresne, alla voir sa mère à Toronto et revint s'engager comme commis chez un épicier de la Basse-Ville à Québec.

Mgr. Plessis et tous ceux qui l'avaient protégé parurent l'oublier afin de le faire réfléchir.

Peu de temps après, on trouvait Vallières à Trois-Rivières étudiant le droit chez M. Thomas, protonotaire de cette ville. Une maladie violente l'ayant assailli, sa tante Amyot, qui l'aimait toujours, le faisait descendre à Québec et lui ouvrait la porte de sa maison.

Revenu à la santé il se remit avec ardeur à l'étude de la loi et se prépara à ses examens.

Les examens n'étaient pas sévères, à cette époque; on interrogeait l'aspirant sur des questions qu'on lui avait communiquées d'avance.

Et cependant, qui le croirait? Vallières faillit ne pas être admis. Il devint si nerveux, pendant son examen, que ses examinateurs furent obligés de le faire sortir, un instant, pour lui permettre de recouvrer ses forces et de retrouver ses idées.

Il est possible que si cela se fut passé en l'an de grâce mil huit cent soixante et dix, Vallières eût été refusé.

Quoiqu'il en soit, il fut admis par les examinateurs qui le connaissaient, et conquit en peu de temps une clientèle et une réputation magnifiques.

Vers l'année mil huit cent vingt, le comté de Champlain l'envoyait siéger à l'Assemblée législative.

La vie de Vallières appartient à la tradition plutôt qu'à l'histoire; il ne reste de lui que le souvenir de ses talents dans la mémoire de ceux qui l'ont connu. Ses contemporains parlent avec enthousiasme de son éloquence, de la sûreté de son jugement et des ressources infinies de son esprit; ils citent de lui mille et mille bons mots et réparties, mille anecdotes. Ils disent qu'il fut le premier avocat de son temps, que personne ne montra sur le Banc plus de savoir, de perspicacité et d'impartialité, et qu'avec de l'ambition et des mœurs moins légères il eût été au moins l'égal de M. Papineau dans le Parlement.

C'est là, à part quelques jugements tronqués épars dans les dossiers de nos cours de justice et quelques pièces de poésie légère, tout ce qui a survécu de cet homme remarquable.

Élu jeune à l'Assemblée législative, il se mêla peu aux luttes ardentes de l'époque, il préférait les questions légales aux questions politiques.

Amis et ennemis n'avaient qu'une voix pour reconnaître son mérite, tous recherchaient le secours de ses lumières et de son éloquence.

Le parti anglais tenta plusieurs fois d'opposer Vallières à Papineau afin de détruire l'influence du grand tribun sur la majorité de la Chambre d'Assemblée. Mais malgré son immense talent, Vallières n'avait pas la dignité de mœurs et l'enthousiasme patriotique nécessaires à cette époque pour supplanter un homme comme M. Papineau. D'ailleurs, un pareil rôle n'était pas en rapport avec ses goûts, son ambition et son caractère. Les soucis et les labeurs politiques auraient dérangé son indépendance et ses plaisirs.

Lorsque M. Papineau fut chargé d'aller déposer aux pieds du roi d'Angleterre les plaintes et les griefs du Bas-Canada, c'est Vallières qui le remplaça dans la présidence de la Chambre. Le parti anglais voulant profiter de la réputation que le nouveau président s'était faite dans l'accomplissement de ses fonctions, essaya de le faire réélire contre M. Papineau; mais le vote démontra que tous les efforts faits pour diviser les Canadiens Français seraient inutiles et qu'ils ne voulaient avoir d'autre chef que Papineau.

Les gouverneurs anglais eurent toujours de Vallières la plus haute opinion; ils admiraient la force de son intelligence et s'amusèrent de ses gais propos.

Lorsque Lord Bathurst résolut de pacifier l'opinion publique, il fit de Vallières son aviseur, son conseiller intime et lui demanda de passer, tous les matins, à son château pour conférer sur la situation et sur les griefs de ses compatriotes. Vallières se rendit aux vœux de sa seigneurie, mais ces entrevues n'eurent pas de résultat pratique. Les sangsues politiques intéressées à l'ordre de choses alors existant se hâtaient de détruire tout l'effet des bons conseils, des bonnes résolutions.

Une maladie cruelle brisa sa carrière politique et le força d'accepter, en 1828, la place de juge de la Cour Supérieure, à Trois Rivières,

En 1838 sa conduite indépendante lui attira les colères du gouvernement qui le destitua. Il avait refusé de reconnaître la légalité de la suspension de l'Habeas Corpus.

Lorsque lord Durham vint en Canada en 1839, il le fit remonter sur le Banc. Il disait, dans un rapport qu'il envoya

en Angleterre, que le juge Vallières était la plus haute autorité judiciaire du pays.

Lord Bagot le nomma juge en chef de la Cour du Banc du Roi en mil huit cent quarante-deux.

Le Bas-Canada sut gré à cet estimable gouverneur de cet acte de déférence envers les Canadiens-Français.

On était fier, à cette époque, de citer le nom de Vallières; on s'en faisait une arme, un titre de gloire nationale.

Comme la plupart des hommes remarquables de cette époque, Vallières joignait aux dons de l'esprit les avantages corporels. Stature moyenne, mais forte et solide; figure belle et expressive, les yeux pleins de lumière; front haut, magnifiquement moulé. Son éloquence s'alimentait aux sources les plus pures de la raison et du sentiment; la pensée était forte, vigoureuse et noble, le sentiment vif et profond, le langage classique, pittoresque et coloré, la voix sonore, énergique et souple, le geste animé et distingué. Il avait l'âme de feu et le jugement solide qui font les véritables orateurs; un esprit fin, brillant, prompt comme l'éclair, qui s'épanouissait en gerbes de feu en fusées étincelantes et s'échappait de sa forte tête comme la vapeur des puissantes machines qui la contiennent; les grandes émotions s'alliaient chez lui aux fortes pensées. Sa belle imagination faisait jaillir des étincelles des pensées les plus arides et les chargeait de paillettes d'or et d'argent, de rayons lumineux. Sa mémoire était au niveau des autres facultés; c'était une mine inépuisable, une source intarissable comme son esprit. Sa conversation était un feu roulant de bons mots, d'anecdotes, de réparties et de plaisanteries que les anciens se répètent encore au coin du feu, tout bas, quelquefois. C'est avec les saillies fines et originales de sa verve qu'il déridait le front sérieux de son illustre bienfaiteur et le forçait de s'éclater de rire au milieu des remontrances les plus sévères. Malheur aussi à ceux qui lui chauffaient la bile! il avait des traits sarcastiques qui leur déchiraient la peau comme des flèches barbelées.

Un jour, on montrait au juge Rolland le portrait de Vallières: "c'est beau dit le savant juge, mais ce n'est pas ressemblant." Peu de temps après on présente à Vallières le portrait de Rolland!—"Ah! dit-il, c'est ressemblant, mais ce n'est pas beau."

L'entendre parler, lorsque le sujet prêtait au déploiement de ses immenses facultés oratoires, était une jouissance dont ses contemporains parlent avec enthousiasme. Lord Gosford disait, qu'après avoir entendu les meilleurs orateurs du parlement anglais et des Chambres françaises, il ne craignait pas de dire que Vallières n'était pas inférieur à ces hommes-là. Dans ses plaidoiries, ses discours politiques et ses jugements, il avait parfois de ces mots heureux, de ces traits magnifiques qui illuminent une question et révèlent l'orateur et le philosophe. Improvisateur remarquable, ses plus belles inspirations lui venaient par hasard, par accident, lorsque, chemin faisant, il rencontrait une idée féconde, un principe à grande portée. Il avait alors des mouvements magnifiques qui enlevaient son auditoire.

Quelques exemples feront comprendre la puissance de cette éloquence dont, hélas! nous ne pouvons qu'entendre parler.

La ville de Québec était en élections. M. Nelson était sur les rangs et personne ne se présentait parmi les canadiens français pour faire la lutte. On avait fait de grands efforts pour engager Vallières à poser sa candidature, mais rien n'avait pu le décider. Le jour de la nomination arrivée, une foule considérable partit à la suite de M. Nelson pour se rendre à la place publique. En passant devant la demeure de M. Vallières quelques individus lui lancèrent des insultes. Plusieurs personnes étaient précisément occupées, dans le moment, à presser Vallières de se rendre à la nomination; elles profitèrent de la circonstance pour le stimuler.

Soudain, Vallières ouvre ses fenêtres et fait signe à la foule qui suivait Nelson qu'il voulait parler. Le peuple s'arrête, un instant, et consent, en murmurant, à l'écouter. Vallières était en verve: il n'y avait pas vingt minutes qu'il parlait, que la foule émue jusqu'aux larmes et transportée d'enthousiasme l'enlevait sur ses épaules, le transportait sur le husting au milieu des cris de joie et des hurras! mille fois répétés, et l'élevait par acclamation.

La candidature de Nelson avait disparu comme un fantôme; personne n'avait osé la proposer.

M. D. B. Viger fut victime, un jour, de l'effet magnétique et de la facilité de cette éloquence, et on sait qu'il n'oublia jamais ce désagrément. Il y avait vingt ans que cet homme de bien préparait sa fameuse loi des Jurés, dans laquelle il avait les plus grandes espérances. Il se décida, un jour, à la présenter devant la Chambre. Vallières venait de laisser son siège et s'en allait rencontrer des amis qui l'attendaient. Deux ou trois membres coururent après lui pour lui dire ce qui se passait; ils savaient que Vallières aimait à taquiner M. Viger. Vallières chercha à s'échapper, mais à la fin il finit par se rendre à leurs désirs et retourna prendre son siège. M. Viger était à expliquer son bill chéri, qui formait vingt ou trente pages. Vallières n'avait jamais lu ce bill; il le prend sur le pupitre de M. Viger et se met à le parcourir à la hâte. M. Viger s'était rassis, satisfait de l'impression qu'il avait faite sur la Chambre et sûr de son succès. Vallières se lève et se lance à fond de train contre M. Viger et son bill qu'il fait brûler à petit feu au milieu des applaudissements et des rires de la Chambre.

Il faut avouer que si le succès fut grand le motif n'était pas,

peut-être, des plus louables. Le caprice fut pour beaucoup dans cette chaude opposition au pauvre bill de M. Viger, qui méritait un meilleur sort.

Un autre trait fera ressortir et son talent et son caractère. Lorsqu'il demeurait à Trois Rivières, il possédait un terrain où hommes et bêtes pénétraient librement contre ses ordres et sa volonté. Il y plaça, un jour, un gardien et un gardien terrible, un brave irlandais au bâton redoutable, et lui enjoignit de ne laisser aucun être vivant franchir la limite du terrain en question.

Le digne enfant de la verte Erin prenant les ordres de son maître et de son juge à la lettre, ainsi que tout bon irlandais l'aurait fait en pareille circonstance, faillit assommer le premier individu qui eut le malheur de mettre le bout du pied sur la propriété du savant juge.

On empoigna mon irlandais et on lui enjoignit de comparaître devant les magistrats de Trois Rivières pour répondre à une accusation d'assaut et de batterie.

Le jour du procès arrivé, la bonne petite ville de Trois-Rivières était en émoi et se précipitait dans la salle d'audience. On avait appris que l'honorable juge Vallières, lui-même, allait plaider la cause de son fidèle irlandais par-devant les savants magistrats de la dite ville.

En effet, lorsque la cause fut appelée, le juge Vallières comparut pour l'accusé et fit, la preuve faite, son plaidoyer! Quel plaidoyer! Pendant une heure et demie il parla pour prouver que les trois ou quatre magistrats siégeant étaient des imbéciles et qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient ni ce qu'ils faisaient.

Les auditeurs se tordaient de rire.

Les magistrats le laissèrent parler, et lorsqu'il eut fini, ils le firent arrêter pour mépris de Cour et le condamnèrent, sur le champ, à une heure de prison! Les avocats de Trois-Rivières partirent à la suite du juge Vallières et le reconduisirent jusqu'en prison où ils passèrent avec lui une des heures les plus joyeuses de leur vie.

L'affaire finie, on demanda au président de la Cour des magistrats pourquoi ils s'étaient laissés fouetter pendant si longtemps sans rien dire?—"J'avais tant de plaisir à l'entendre parler!" répondit-il. Ces magistrats, après tout, ne manquaient pas d'esprit.

Que dire maintenant de son caractère?—On a dû le deviner déjà.—C'étaient la bonté, la loyauté, la gaieté, la générosité personnifiées; il avait le cœur aussi large, aussi fécond que l'intelligence. C'est de lui qu'on peut dire qu'il était fait pour aimer et être aimé; tous ceux qui l'avaient connu lui restaient attachés par les liens de l'amitié, de la reconnaissance et de l'admiration; il les séduisait autant par les effusions de son cœur que par les charmes de son esprit. Âme tendre, sensible, impressionnable, il avait des larmes pour toutes les souffrances, toutes les infortunes. L'indigent ne frappait jamais vainement à sa porte; il donnait tout ce qu'il avait, et lorsqu'il n'avait plus rien il empruntait pour donner. La charité, l'affabilité et la politesse exquise qui le caractérisaient n'étaient pas chez lui le résultat du calcul ou l'inspiration même du devoir; c'était l'expansion naturelle de son âme, l'effusion nécessaire de son cœur. Le bonheur qu'il poursuivait avec tous les entrainements de sa nature de feu, il le voulait pour les autres, pour l'humanité tout entière.

L'injustice le jetait quelquefois, lorsqu'il siégeait, dans des mouvements de colère terrible; dans ce temps-là les coupables auraient voulu rentrer sous terre pour se dérober aux éclairs qui jaillissaient de ses yeux, à la foudre qui sortait de sa bouche. Un instant après, de grosses larmes lui coulaient sur les joues en face d'une grande misère; et son cœur, emportant sa raison d'assaut, rendait des décisions peu en harmonie avec les rigueurs de la loi.

Un jour, on amena devant lui un pauvre irlandais qui, sous l'empire du découragement, avait volé deux pains pour nourrir ses enfants mourant de faim.

Un témoin faisait le tableau de la misère de ce malheureux et racontait les circonstances qui l'avaient poussé au crime.

Vallières n'y tenait plus. Il se leva suffoqué par l'émotion et s'adressant à l'accusé, il lui dit.—*So help me God! Poor man! I think I would have done the same thing, if I had been in your place.* Ce qui veut dire en français:—Que Dieu me soit en aide! Pauvre homme! Je crois que j'aurais fait la même chose à votre place.

Ce n'était pas légal, mais c'était admirable.

La justice doit être aveugle, il est vrai, mais comment lui reprocher d'ouvrir les yeux, lorsque c'est pour pleurer sur la misère humaine. Plût au ciel qu'elle n'eût jamais de faiblesses plus humiliantes!

Je ne puis m'empêcher de reproduire ici la touchante proposition par laquelle M. de Gaspé couronna ses souvenirs de Vallières.

"Combiens de fois, ô mon ami! ai-je vu couler tes larmes sur les malheurs d'autrui. Des âmes froides t'ont reproché, lorsque tu siégeais sur le Banc judiciaire de n'écouter souvent que les mouvements de ton cœur sensible; de t'écartier alors dans tes sentences de la lettre de nos lois. L'hermine dont tu étais revêtu n'en a jamais été souillée! Elle était aussi pure aussi blanche, lorsque tu te présentas au tribunal de Dieu, précédé des prières de la veuve et de l'orphelin, que le jour où ta souveraine t'en décora aux acclamations de tous les compatriotes.

"Comme tous les hommes au cœur de feu, au sang brûlant,